

**Compte rendu succinct  
du Conseil communautaire  
du 3 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le trois avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », se sont réunis à la salle des fêtes de Nantiat, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur DUPIN Bernard, Président.

**PRÉSENTS** : M. DUPIN, Président, Mme VERGNOUX, M. AUZEMERY, Mrs VALLIN, FAUCHER, Mmes LAFARGE, ROCHE, Mrs MAITRE, DUPRAT, ROUMILHAC, LEGAY, HORRY, BERTRAND, Vice-Présidents, Mrs LE BOT, SOIRAT, ROUX, Mmes BROUILLE, FRENAY, Mrs PARIS, CHE, PLEINEVERT, Mmes DOUILLARD, FERRAND, Mrs COUTEAU, DUPUY, HENNO, PERROT, Mmes TRICARD, AUVINET, FOURNIOUX, M. SOLIS, Mmes JOUANNETAUD, ROSSANDER, BARDET, THOMAS, Mrs PEYROT, GENDILLOU, VIRONDEAU, LEYCURAS, COUVIDOU, LAUSERIE, THOMAS.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mrs CARRE, VERGONZANNE (procuration à M. LE BOT), Mme GOUTORBE (procuration à M. SOIRAT).

**ASSISTAIT** : M. BASCANS.

Monsieur le Président procède à l'appel des membres et, constatant que le quorum est atteint, il déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

- M. Daniel PERROT est désigné comme secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 sans observation, à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATIONS**

**I – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018.**

**1.1 BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	12 420 856,17 €
Recettes de l'exercice	12 216 937,76 €
Excédent 2017 reporté	1 383 433,82 €
	1 179 515,41 €
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>	<b>1 179 515,41 €</b>

<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	1 231 060,41 €
Recettes de l'exercice	1 083 527,96 €
Excédent 2017 reporté	695 173,37 €
	547 640,92 €
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>	<b>547 640,92 €</b>

<b><u>Restes à réaliser</u></b>	
Dépenses	1 631 179,68 €
Recettes	1 279 194,00 €
	- 351 985,68 €
<b>Solde des restes à réaliser (Besoin de financement)</b>	<b>- 351 985,68 €</b>

<b><u>Totaux cumulés Investissement</u></b>	
Excédent d'investissement	547 640,92 €
Solde restes à réaliser (Besoin de financement)	- 351 985,68 €
	195 655,24 €
<b>Solde d'investissement cumulé (Excédent)</b>	<b>195 655,24 €</b>

<b><u>Totaux cumulés ensemble</u></b>	
Excédent de fonctionnement	1 179 515,41 €
Excédent d'investissement cumulé	195 655,24 €
	1 375 170,65 €
<b>Solde final au 31/12/2018 (Excédent)</b>	<b>1 375 170,65 €</b>

Décision adoptée à l'unanimité.

## **1.2 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018.**

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

## **1.3 BUDGET « ATELIERS RELAIS » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget « Ateliers Relais » et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	50 745,69 €
Recettes de l'exercice	48 356,13 €
Excédent 2017 reporté	10 869,25 €
	8 479,69 €
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>	<b>8 479,69 €</b>

<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	47 992,29 €
Recettes de l'exercice	39 943,00 €
Excédent 2017 reporté	84 495,83 €
	76 446,54 €
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>	<b>76 446,54 €</b>

<b><u>Restes à réaliser</u></b>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	- 0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser (Besoin de financement)</b>	<b>- 0,00 €</b>

<b><u>Totaux cumulés Investissement</u></b>	
Excédent d'investissement	76 446,54 €
Solde restes à réaliser (Besoin de financement)	0,00 €
	76 446,54 €
<b>Solde cumulé (Excédent)</b>	<b>76 446,54 €</b>

<b><u>Totaux cumulés ensemble</u></b>	
Excédent de fonctionnement	8 479,69 €
Excédent d'investissement cumulé	76 446,54 €
	84 926,23 €
<b>Solde final au 31/12/2018 (Excédent)</b>	<b>84 926,23 €</b>

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **1.4 BUDGET « ATELIERS RELAIS » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018.**

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **1.5 BUDGET « COMMERCE DE COMPREIGNAC » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget « Commerce de Compreignac », et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	17 724,48 €
Recettes de l'exercice	18 694,95 €
Excédent 2017 reporté	1 606,47 €
	2 576,94 €
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>	<b>2 576,94 €</b>

<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	18 161,44 €
Besoin de financement 2017 reporté	8 809,11 €
Recettes de l'exercice	21 962,11 €
	- 5 008,44 €
<b>Résultat de clôture (Besoin de financement au 31.12.2018)</b>	<b>- 5 008,44 €</b>

<b><u>Restes à réaliser</u></b>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 0,00 €</b>

<b><u>Totaux cumulés Investissement</u></b>	
Excédent d'investissement	- 5 008,44 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
	- 5 008,44 €
<b>Solde cumulé (Besoin de financement)</b>	<b>- 5 008,44 €</b>

<b><u>Totaux cumulés ensemble</u></b>	
Excédent de fonctionnement	2 576,94 €
Déficit d'investissement cumulé	- 5 008,44 €
	- 2 431,50 €
<b>Solde final au 31/12/2018 (Besoin de financement)</b>	<b>- 2 431,50 €</b>

Décision adoptée à l'unanimité.

### **1.6 BUDGET « COMMERCE DE COMPREIGNAC » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018.**

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

### **1.7 BUDGET « SPANC » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

Le Conseil communautaire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget « SPANC », et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	83 433,45 €
Recettes de l'exercice	56 632,03 €
Excédent 2017 reporté	22 021,26 €
	- 4 780,16 €
<b>Résultat de clôture (Besoin de financement au 31.12.2018)</b>	<b>- 4 780,16 €</b>

<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	19 765,32 €
Recettes de l'exercice	1 069,08 €
Excédent 2017 reporté	44 349,51 €
	25 653,27 €
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>	<b>25 653,27 €</b>

<b><u>Restes à réaliser</u></b>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	- 0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 0,00 €</b>

<b><u>Totaux cumulés Investissement</u></b>	
Excédent d'investissement	25 653,27 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
	25 653,27 €
<b>Solde cumulé (Excédent)</b>	<b>25 653,27 €</b>

<b><u>Totaux cumulés ensemble</u></b>	
Déficit de fonctionnement	- 4 750,16 €
Excédent d'investissement cumulé	25 653,27 €
	20 903,11 €
<b>Solde final au 31/12/2018 (Excédent)</b>	<b>20 903,11 €</b>

Décision adoptée à l'unanimité.

### **1.8 BUDGET « SPANC » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018.**

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

### **1.9 BUDGET « ZI DES GRANGES » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget « ZI DES GRANGES A AMBAZAC », et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	12 792,08 €
Recettes de l'exercice	12 792,08 €
	0,00 €
<b>Résultat de clôture au 31.12.2018</b>	<b>0,00 €</b>

<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	36 807,48 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Excédent 2017 reporté	59 499,50 €
	22 692,02 €
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>	<b>22 692,02 €</b>

<b><u>Restes à réaliser</u></b>		
Dépenses	0,00 €	
Recettes	0,00 €	
	0,00 €	
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>- 0,00 €</b>

<b><u>Totaux cumulés Investissement</u></b>		
Excédent d'investissement	22 692,02 €	
Solde restes à réaliser	0,00 €	
	22 692,02 €	
<b>Solde cumulé (Excédent)</b>		<b>22 692,02 €</b>

<b><u>Totaux cumulés ensemble</u></b>		
Résultat de fonctionnement	0,00 €	
Excédent d'investissement cumulé	22 692,02 €	
	22 692,02 €	
<b>Solde final au 31/12/2018 (Excédent)</b>		<b>22 692,02 €</b>

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **1.10 BUDGET « ZI DES GRANGES » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018.**

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **1.11 BUDGET « ZA DU TRIFOULET » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

Le Conseil communautaire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget « ZA DU TRIFOULET A BESSINES », et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses de l'exercice	4 783,01 €	
Recettes de l'exercice	1 653,00 €	
Excédent 2017 reporté	4 293,60 €	
	1 163,59 €	
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>		<b>1 163,59 €</b>

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses de l'exercice	15 229,86 €	
Recettes de l'exercice	0,00 €	
Excédent 2017 reporté	164 243,74 €	
	149 013,88 €	
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>		<b>149 013,88 €</b>

<b><u>Restes à réaliser</u></b>		
Dépenses	36 036,00 €	
Recettes	0,00 €	
	- 36 036,00 €	
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>- 36 036,00 €</b>

<b><u>Totaux cumulés Investissement</u></b>		
Excédent d'investissement	149 013,88 €	
Solde restes à réaliser	- 36 036,00 €	
	112 977,88 €	
<b>Solde cumulé (Excédent)</b>		<b>112 977,88 €</b>

<b><u>Totaux cumulés ensemble</u></b>		
Excédent de fonctionnement	1 163,59 €	
Excédent d'investissement cumulé	112 977,88 €	
	114 141,47 €	
<b>Solde final au 31/12/2018 (Excédent)</b>		<b>114 141,47 €</b>

Décision adoptée à l'unanimité.

### **1.12 BUDGET « ZA DU TRIFOULET » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018.**

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

### **1.13 BUDGET « LOGEMENTS SOCIAUX » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

Le Conseil communautaire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget « LOGEMENTS SOCIAUX », et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses de l'exercice	89 434,16 €	
Recettes de l'exercice	60 316,18 €	
Excédent 2017 reporté	34 287,88 €	
	5 169,90 €	
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>		<b>5 169,90€</b>

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses de l'exercice	61 290,11 €	
Recettes de l'exercice	60 220,34 €	
Excédent 2017 reporté	59 645,75 €	
	58 575,98 €	
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>		<b>58 575,98 €</b>

<b><u>Restes à réaliser</u></b>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	- 0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 0,00 €</b>

<b><u>Totaux cumulés Investissement</u></b>	
Excédent d'investissement	58 575,98 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
	58 575,98 €
<b>Solde cumulé (Excédent)</b>	<b>58 575,98 €</b>

<b><u>Totaux cumulés ensemble</u></b>	
Excédent de fonctionnement	5 169,90 €
Excédent d'investissement cumulé	58 575,98 €
	63 745,88 €
<b>Solde final au 31/12/2018 (Excédent)</b>	<b>63 745,88 €</b>

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **1.14 BUDGET « LOGEMENTS SOCIAUX » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018.**

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **1.15 BUDGET « SERVICE ORDURES MENAGERES » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

Le Conseil communautaire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget « SERVICE ORDURES MENAGERES », et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	1 074 977,31 €
Recettes de l'exercice	1 266 546,27 €
Excédent 2017 reporté	281 909,96 €
	473 478,92 €
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>	<b>473 478,92 €</b>

<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	58 073,92 €
Recettes de l'exercice	98 228,95 €
Excédent 2017 reporté	286 427,07 €
	326 582,10 €
<b>Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2018)</b>	<b>326 582,10 €</b>



<b><u>Restes à réaliser</u></b>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	- 0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 0,00 €</b>

<b><u>Totaux cumulés Investissement</u></b>	
Excédent d'investissement	326 582,10 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
	326 582,10 €
<b>Solde cumulé (Excédent)</b>	<b>326 582,10 €</b>

<b><u>Totaux cumulés ensemble</u></b>	
Excédent de fonctionnement	473 478,92 €
Excédent d'investissement cumulé	326 582,10 €
	800 061,02 €
<b>Solde final au 31/12/2018 (Excédent)</b>	<b>800 061,02 €</b>

Décision adoptée à l'unanimité.

### **1.16 BUDGET « SERVICE ORDURES MENAGERES » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018.**

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

## **II – AFFECTATION DES RÉSULTATS ANNÉE 2018**

### **2.1 BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS ANNÉE 2018.**

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 1 179 515,41 €.

Le Conseil communautaire décide d'affecter cette somme en section de fonctionnement pour l'exercice 2018.

Décision adoptée à l'unanimité.

### **2.2 BUDGET « ATELIERS RELAIS » : AFFECTATION DU RESULTAT 2018.**

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 8 479,69 €.

Le Conseil communautaire décide d'affecter cette somme en section de fonctionnement pour l'exercice 2018.

Décision adoptée à l'unanimité.

### **2.3 BUDGET « COMMERCE DE COMPREIGNAC » : AFFECTATION DU RESULTAT 2018.**

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat 2018 comme suit :

Couverture du déficit d'investissement  
*crédit du compte 1068 sur BP 2019.....* 2 576,94 €

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **2.4 BUDGET « ZA DU TRIFOULET A BESSINES » : AFFECTATION DU RESULTAT 2018.**

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 1 163,59 €

Le Conseil communautaire décide d'affecter cette somme en section de fonctionnement pour l'exercice 2018.

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **2.5 BUDGET « LOGEMENTS SOCIAUX » : AFFECTATION DU RESULTAT 2018.**

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 5 169,90 €

Le Conseil communautaire décide d'affecter cette somme en section de fonctionnement pour l'exercice 2018.

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **2.6 BUDGET « SERVICE ORDURES MENAGERES » : AFFECTATION DU RESULTAT 2018.**

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat 2018 comme suit :

Excédent laissé en section fonctionnement .....	273 478,92 €
<i>(crédit du compte 002 sur BP 2019)</i>	
Affectation complémentaire "en réserves" .....	200 000,00 €
<i>(crédit du compte 1068 sur BP 2019)</i>	

Décision adoptée à l'unanimité.

### **III – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2019.**

Le Conseil communautaire fixe comme suit les taux communautaires pour l'année 2019 :

- Taxe d'Habitation	<b>9,98 %</b>
- Taxe Foncière (bâti)	<b>1,47 %</b>
- Taxe Foncière (non bâti)	<b>7,28 %</b>
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	<b>29,03 %</b>

Décision adoptée à l'unanimité.

### **IV – VOTE DES TAUX DE LA TEOM ET DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR 2019.**

Le Conseil communautaire fixe à :

- 9,90 % le taux de la TEOM pour 2019, sur les territoires historiques de l'Aurence Glane Développement et de Monts d'Ambazac et de Val du Taurion
- 39,70 €/m<sup>3</sup> le tarif 2019 de la Redevance Spéciale Déchets.

Décisions adoptées à l'unanimité.

## **V – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019.**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>13 257 861 €</b>	<b>13 257 861 €</b>	<b>7 578 850 €</b>	<b>7 578 850 €</b>
<i>BUDGETS ANNEXES</i>				
<b>ATELIERS RELAIS</b>	<b>48 393 €</b>	<b>48 393 €</b>	<b>172 190 €</b>	<b>172 190 €</b>
<b>COMMERCE DE COMPREIGNAC</b>	<b>25 274 €</b>	<b>25 274 €</b>	<b>23 601 €</b>	<b>23 601 €</b>
<b>SPANC</b>	<b>407 625 €</b>	<b>407 625 €</b>	<b>32 249 €</b>	<b>32 249 €</b>
<b>ZI DES GRANGES A AMBAZAC</b>	<b>33 069 €</b>	<b>33 069 €</b>	<b>41 170 €</b>	<b>41 170 €</b>
<b>ZA DU TRIFOULET A BESSINES</b>	<b>4 860 €</b>	<b>4 860 €</b>	<b>351 836 €</b>	<b>351 836 €</b>
<b>LOGEMENTS SOCIAUX</b>	<b>94 931 €</b>	<b>94 931 €</b>	<b>118 896 €</b>	<b>118 896 €</b>
<b>SERVICE ORDURES MENAGERES</b>	<b>1 509 348 €</b>	<b>1 509 348 €</b>	<b>620 082 €</b>	<b>620 082 €</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>2 566 500 €</b>	<b>2 566 500 €</b>	<b>3 307 700 €</b>	<b>3 307 700 €</b>
<b>ASSAINISSEMENT DSP</b>	<b>19 614 €</b>	<b>19 614 €</b>	<b>17 818 €</b>	<b>17 818 €</b>

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité,

- le budget primitif principal proposé pour l'année 2019,
- le budget primitif « Ateliers relais » proposé pour l'année 2019,
- le budget primitif « Commerce de Compreignac » proposé pour l'année 2019,
- le budget primitif « ZA des Granges à Ambazac » proposé pour l'année 2019,
- le budget primitif « ZA du Trifoulet à Bessines » proposé pour l'année 2019,
- le budget primitif « Logements sociaux » proposé pour l'année 2019,
- le budget primitif « Service ordures ménagères » pour l'année 2019,
- le budget primitif « Assainissement » pour l'année 2019,
- le budget primitif « Assainissement DSP » pour l'année 2019,

et adopte, à la majorité (3 abstentions),

- le budget primitif « SPANC » proposé pour l'année 2019.

## **VI – SUBVENTIONS 2019.**

Il est décidé de verser les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

- PIMM'S .....	14 000 €
- MEMOIRE DE NIEUL ET ALENTOURS .....	7 000 €
- COMITE DE JUMELAGE AMIDEUROPÉ .....	10 900 €
- AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL .....	2 000 €
- CONSEIL DE DEVELOPPEMENT.....	25 000 €

Décisions adoptées à l'unanimité.

## **VII – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019 VERSEES A CERTAINS BUDGETS ANNEXES.**

Afin d'équilibrer les budgets annexes de l'année 2019, il est décidé le versement maximum de subventions d'exploitation :

- 9 377 € pour le budget annexe « Commerce de Compreignac »,
- 3 648 € pour le budget annexe « ZA du Trifoulet à Bessines »,
- 22 388 € pour le budget « Logements sociaux »,

Décision adoptée à l'unanimité.

## **VIII – ADHESION A DES ORGANISMES D'INTERET GENERAL – ANNEE 2019.**

Le Conseil communautaire approuve l'adhésion de la Communauté de communes aux organismes suivants :

- Association des Maires et élus du Département de la Haute-Vienne,
- Assemblée des Communautés de France,
- Agence Technique Départementale,
- Haute-Vienne Initiative,
- Fédération Française de cyclisme,
- SIEPAL,
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents,
- Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne,
- Association interdépartementale des Communes Forestières du Limousin,
- Syndicat de Voirie de la Région de Bessines,
- MONA (Mission des Offices de Tourisme de la Nouvelle-Aquitaine),
- Fédération Nationale des Offices de Tourisme de France,
- Haute-Vienne Tourisme,
- Mission locale Rurale,
- SYDED,
- APMAC Nouvelle Aquitaine,
- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- Association des Communes Jumelées
- Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays,
- Syndicat Mixte DORSAL,
- A.D.I.L.
- C.R.E.A.L. (Centre de ressources accueils de loisirs Haute-Vienne).

Et s'engage à régler les cotisations correspondantes pour l'année 2019.

Décision adoptée à l'unanimité.

### **IX – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ENERGIE ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS CADRES S'Y RAPPORANT.**

Le Conseil communautaire accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture d'énergie et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, et décide d'adhérer à la convention de groupement de commande.

Il autorise le Président à signer l'acte d'adhésion et à mener toutes les démarches afférentes à sa mise en œuvre.

Il autorise son Président à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Le représentant du coordinateur est autorisé à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Décision adoptée à l'unanimité.

### **X – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE : CDDI 2019-2021 – 3<sup>ème</sup> GENERATION.**

Le Conseil communautaire approuve les projets suivants :

- Ambazac : l'assainissement du village de Péret pour la station d'épuration,
- Chamborêt : l'extension du réseau d'eaux usées du Bourg,
- Folles : raccordement au réseau d'assainissement collectif au village du Cluzeau,
- Folles : Raccordement au réseau d'assainissement collectif du bourg des quartiers des Gâches et des Granges,

- La Jonchère-Saint-Maurice : Réhabilitation des réseaux d'assainissement du Bourg (1<sup>ère</sup> phase),
- Jabreilles-les-Bordes : assainissement du Maillorat (réseau),
- Nantiat : Réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue du Go et rue Traversière,
- Saint-Priest-Taurion : Assainissement du village de Fressignat,
- Vaulry : Réhabilitation de la station du Bourg,
- Vaulry : Réhabilitation du réseau d'assainissement du Bourg.

Et autorise le Président à demander les réexamens de ces dossiers de demande de subventions auprès du Département de la Haute-Vienne, au titre du C.D.D.I. de 3<sup>ème</sup> génération, ainsi que l'autorisation anticipée de débiter les travaux et à mener toutes les démarches afférentes.

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **XI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE.**

Le conseil communautaire approuve le projet communal de Saint-Sulpice-Laurière, concernant la réhabilitation du système d'assainissement, et autorise le Président à demander une 3<sup>ème</sup> tranche de subvention dans le cadre des CTD, correspondant à l'augmentation de 235 340 € HT du montant des travaux, ainsi que l'autorisation anticipée de débiter les travaux et à mener toutes les démarches afférentes.

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **XII – LOCATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE TRESORERIE D'AMBAZAC.**

Le conseil communautaire autorise le Président à signer un bail locatif pour les locaux de l'ancienne trésorerie pour une durée de 6 ans, avec un loyer annuel de 9 169,19 € et à mener toutes les démarches afférentes.

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **XIII – MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES MARCHES DE LA COLLECTIVITE.**

Le Conseil communautaire accepte la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés de la collectivité et sollicitera l'appui de la cellule d'ingénierie clause sociale insertion du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **XIV – REGULARISATION D'UNE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE BESSINES SUR GARTEMPE.**

La commune de Bessines sur Gartempe a demandé à bénéficier de la mise à disposition à compter du 1er septembre 2018 de M. Richard DETRE agent titulaire du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique principaux, avec accord de l'agent.

Cet agent anciennement municipal, a intégré la CC ELAN, mais continue à effectuer les TAP pour la commune de Bessines.

Le Conseil communautaire adopte la convention de mise à disposition de cet agent auprès de la Commune de Bessines-sur Gartempe et autorise le Président à signer les documents afférents.

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **XV – ASSAINISSEMENT LANCEMENT MARCHE TRAVAUX AMBAZAC ET RAZES**

Le Conseil communautaire autorise le Président à lancer les consultations pour les projets suivants :

- Ambazac : assainissement secteur PERET,

- Razès : Extension réseau centre bourg.

Le Conseil communautaire indique que la clause d'insertion de l'emploi sera insérée pour le marché d'assainissement et autorise le Président à signer les documents et mener les démarches afférentes.

Décision adoptée à l'unanimité.

## **XVI – DECISION PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises en application de la délégation à l'exécutif communautaire prévue à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **N° 2019-8 :**

Est conclu auprès de GROUPAMA Assurances dont le siège social est situé 2 avenue de Limoges 79044 NIORT CEDEX 9, un contrat d'assurance VILLASUR, n° 053083570012, remplaçant le contrat n° 0530835700011, afin de prendre en compte, à partir du 5 mars 2019, un bâtiment situé et appartenant à la Commune de Bessines-sur-Gartempe, mis à la disposition de la Communauté de communes pour accueillir le bureau d'informations touristiques

La cotisation annuelle TTC de ce nouveau contrat s'élève à 21 688,16 €.

### **N° 2019-9 :**

Est conclu avec ARTELIA Ville et Transports, dont le siège social est Parc Sextant – Bâtiment D – 6-8 avenue des Satellites – 33187 LE HAILLAN CEDEX, mandataire du groupement ARTELIA – VRD'EAU – IMPACT Conseil, un avenant n° 3 au lot n° 1 du marché relatif à l'étude diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif, de gestion des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de communes ELAN, préalable au transfert des compétences.

L'objet de l'avenant porte sur :

- l'introduction d'un nouveau prix : phase 3 1.2.6 : prolongement campagne de mesure sur une semaine : forfait 4 950 € HT
- les quantités réalisées.

**Le nouveau montant du marché s'élève à 383 636,46 € HT et 460 363,75 € TTC, soit une augmentation de 6,57 % du marché initial.**

Le Conseil communautaire prend acte.

## **XVII – SICTOM DE BESSINES SUR GARTEMPE – CONDITIONS DE LIQUIDATION**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017, la répartition des recettes et des dépenses doit être effectuée après le vote du compte administratif 2017 et au vu de l'état liquidatif établi par le comptable du centre des finances publiques de Bessines sur Gartempe.

Cet état liquidatif donne les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 286 427,07 €
  - Excédent d'investissement : 281 909,96 €
- Soit un total de : 568 337,03 €

Le Conseil communautaire approuve la clé de répartition proposée ainsi que le tableau de ventilation des excédents. Il dit que la Communauté de communes ELAN reversera les sommes dues, soit :

- 205 602,95 € à la Communauté de communes Gartempe St Pardoux
- 6 794,97 € à la Communauté de communes Haut Limousin en Marche.

La somme restant à la Communauté de communes ELAN s'élève à 355939,11 €.

Décision adoptée à l'unanimité.